

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand  
Conseil

N° de tiré à part : 13\_NOT\_024

Déposé le : 14 MAI 2013

Scanné le : 14 MAI 2013

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre de la motion Gardons nos origines

Texte déposé

La loi vaudoise sur les fusions de communes du 07 décembre 2007 stipule à son article 11, Bourgeoisie (droit de cité communal) :

*Les bourgeois des communes qui fusionnent deviennent bourgeois de la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion.*

La question de l'identité et de la commune d'origine constitue un élément important pour un bon nombre de citoyens. Perdre son lieu d'origine peut être ressentie comme une perte d'identité pour tous ceux qui sont attaché à leurs origines. Il est difficile pour un habitant d'Epesses de devoir d'un coup de baguette magique devenir originaire de Bourg-en-Lavaux.

La Confédération n'est pas compétente pour régler le domaine des droits de cité communaux en édictant des lois fédérales, c'est donc au canton de légiférer en la matière. A l'image du canton de Neuchâtel qui a modifié sa loi sur le droit de cité, les motionnaires proposent d'étudier le changement de la loi sur les fusions de la manière suivante:

Texte proposé :

*Les bourgeois des communes qui fusionnent conservent le nom de l'ancienne commune d'origine suivi, entre parenthèses, du nom de la commune issue de la fusion.*

Cette proposition permettra à un habitant de Bourg-en-Lavaux de garder sa commune d'origine et verrait ainsi ses papiers d'identité modifiés dans le sens suivant :

*Jules Bolomey, originaire d'Epesses (commune de Bourg-en-Lavaux).*

Ce principe est déjà adopté dans les communes fusionnées comme inscription sur les panneaux d'entrées de communes.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures                                | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE                          | <input type="checkbox"/>            |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

*Neyroed Maurice*

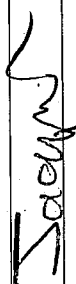



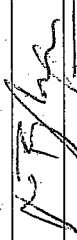

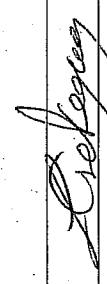


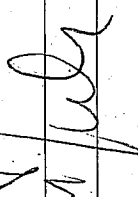




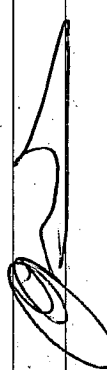
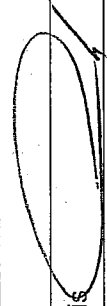

Signature :

*M. Neyroed*

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques 	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc 
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe 
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre 	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu 	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe 	Creteigny Laurence 	Grandjean Pierre 
Bonny Dominique-Richard	Croftaz Brigitte	Grobéty Philippe 
Borloz Frédéric 	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric 
Bory Marc-André	Debluè François 	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel 	Haldy Jacques 
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory 	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François 	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy 
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric